



COMMUNIQUE

Les labellisés Éco-défis, édition 2021- 2022

Le lundi 12 septembre se déroulera la 6^e édition de la remise des prix Eco-défis à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle, une cérémonie coorganisée et coanimée par l'Eurométropole de Metz, la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Moselle et la Chambre de Commerce et d'Industrie Moselle Métropole Metz.

Depuis l'adoption du Plan Climat-Air-Energie Territorial en 2015, l'Eurométropole de Metz s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire aux conséquences du changement climatique. Les acteurs économiques représentant une cible importante du projet, l'Eurométropole de Metz a intégré un volet d'actions dédiées, démarré en 2014, afin d'accompagner les entreprises vers un développement éco-exemplaire.

Le dispositif permet d'apporter une valeur ajoutée en matière de développement durable aux entreprises du territoire, notamment par la diversité des problématiques abordées.

Le principe des Éco-Défis

Comme tous les ans, l'Eurométropole de Metz, la CMA et la CCI ont proposé aux artisans volontaires de relever un minimum de 4 défis à choisir parmi plusieurs thématiques. Cette année, ce sont **29 défis** qui sont proposés répartis en **8 thématiques** : gestion des déchets, économie d'eau, économie d'énergies, utilisation d'écoproduits, mobilité durable, qualité de l'air, accessibilité PMR et sensibilisation aux actions sociales et solidaires.

Accompagnés par les conseillers de l'Eurométropole de Metz, la CMA et la CCI, les artisans et commerçants volontaires ont choisi les défis qu'ils souhaitaient relever (4 au minimum), puis ont mis en œuvre les actions sélectionnées, comme par exemple, l'utilisation d'un véhicule électrique pour les livraisons, l'achat de nouveaux équipements pour réduire leur consommation d'énergie, proposer des marchandises en vrac, etc.

Une fois les objectifs atteints, les défis ont été validés par un jury de labellisation, composé des organisateurs de l'opération et le label « Éco-défis des commerçants et artisans » est délivré.

L'Eurométropole de Metz est fière de constater que l'opération séduit de plus en plus. En effet le nombre d'artisans engagés augmente chaque année : 72 lauréats cette année dont 19 nouveaux engagés

L'intérêt à s'inscrire dans cette démarche

Les artisans-commerçants qui participent aux Éco-Défis bénéficient :

- d'un accompagnement gratuit dans la réalisation des défis pour dégager des économies financières et/ou anticiper la réglementation,
- de la valorisation de leur image auprès des consommateurs par la mise en avant de leurs bonnes pratiques, pour répondre à leurs exigences grandissantes en matière de préservation de l'environnement.

Bilan de l'édition 2021-2022

72 entreprises lauréates pour cette sixième édition, parmi lesquelles nous comptons

- 19 nouveaux engagés
- 6 réengagements
- 47 prolongations du label pour une année

Pour cette sixième édition des Éco-défis, 484 défis ont été relevés par les artisans dont :

- 148 catégorie déchets
- 101 catégorie énergie
- 41 catégorie eau et fluides
- 16 catégorie accessibilité
- 44 catégorie sensibilisation
- 38 catégorie transport
- 13 catégorie qualité de l'air
- 83 catégorie éco-produits

www.eurometropolemetz.eu
www.facebook.com/EurometropoleMetz - www.twitter.com/EuromMetroMetz
www.instagram.com/EurometropoleMetz

Contact Presse: msimon@eurometropolemetz.eu